

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

N°006

**OBJET : TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET
D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMUNAUX -
AVENANT AU MARCHÉ N°24007**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

Nombre de Conseillers en Exercice : 43
Nombre de Membres Présents : 32
Nombre de Membres Votants : 42
Date de la Convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2025,

Par délibération du 16 décembre 2021, la ville de Carcassonne a conclu un accord-cadre de travaux de maintenance, d'entretien et d'aménagement de bâtiments communaux décomposé en 14 lots donnant lieu à des marchés subséquents à bons de commande, pour une durée d'un an reconductible 1 fois. Le terme de l'accord cadre et de ces marchés subséquents est le 31 décembre 2025.

Il est prévu de relancer la consultation « accord-cadre Bâtiment » sous une autre forme, plus efficiente.

En attendant la conclusion de ce nouvel accord cadre, il est proposé, pour le marché subséquent du lot 1 « Gros œuvre » conclu avec deux opérateurs économiques, les sociétés ROSALA et ZANELLA, d'augmenter son montant maximum annuel de 400 000€HT à hauteur de 15%, ce que permet la loi, afin de pouvoir réaliser les projets à venir à court terme. Ainsi le montant maximum du marché subséquent serait porté à 460 000€HT pour l'année 2025.

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant au marché subséquent avec les entreprises SAS ZANELLA et SAS ROSALA suscitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27491-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025